



## CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL SENIORS MASCULIN – 5X5

### RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Le Comité d'Ille-et-Vilaine de Basket-ball organise sur son territoire un championnat départemental Seniors Masculin. Cette compétition se déroule conformément aux divers règlements de la FFBB (règlements généraux, règlement des salles et terrain...), du Comité 35 (règlement sportif départemental) et selon le présent règlement.

#### Engagement d'équipes pour le 30/06

- La constitution des poules de championnat sera établie selon les droits sportifs acquis lors de la saison écoulée (résultats des championnats saison précédente + descente(s) du championnat régional) et pourra varier en fonction :
  - o Du non-réengagement d'équipes en championnat
  - o Du souhait pour des équipes d'évoluer en division inférieure
  - o De l'obligation d'une association de n'avoir qu'une seule équipe senior au sein des divisions D1 et D2.
  
- Afin de pourvoir aux éventuelles places laissées vacantes dans les différentes divisions, le pôle sportif s'appuiera sur le ranking pour définir les équipes qui évolueront dans les poules concernées.

#### Déroulement du championnat

Le championnat se déroule en une phase, en rencontre ALLER/RETOUR.

Nombre de poule	Masculin
PR	1 poule de 12
D2	2 poules de 12
D3	3 poules de 12
D4	Selon le nombre d'équipes engagées

À l'issue du championnat un ranking est établi, et sera utilisé dans les cas suivants :

- o Montée supplémentaire
- o Repêchage
- o Descente supplémentaire

Ci-dessous le tableau des montées/descentes suivant les descentes d'équipe(s) du championnat régional :

		Descente(s) Ligue	0	1	2	3	4
D1	12	Montées	1	1	1	1	1
		Descentes	2	2	3	4	5
D2	24	Montées	3	2	2	2	2
		Descentes	4	4	5	5	6
D3	36	Montées	5	4	4	3	3
		Descentes	6	6	7	7	8
D4	XX	Montées	7	6	6	5	5
		Descentes	0	0	0	0	0

<b>Règles de participation</b>	Pour participer aux différentes épreuves sportives, toute personne physique, joueur, entraîneur, arbitre, OTM, ..., doit être titulaire d'une licence FFBB validée pour la saison en cours.		
	<b>Règles de participation Championnats des Seniors Départemental</b>		
	Nombre de joueurs autorisés	10 maximum	
	Types de licences autorisées (Nombre maximum)	Licence 0C	Sans limite
		Licence 1C-2C-0CT-0CAST- 1CAST ou 2CAST (hors CTC)	3 maximum
Couleurs de licence autorisée	<b>Vert, Blanc &amp; Jaune (VT, BC &amp; JH-JN)</b>	Sans limite	
<p>Les licences 0CT ne sont pas autorisées en cas d'équipe en entente.</p> <p><u>Dans le cas d'une Coopération Territoriale de Clubs :</u>            Une inter-équipe devra inscrire sur chaque feuille de marque des rencontres auxquelles elle participe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Un minimum de 50% de joueurs du club porteur en PR – Pas de quota pour les divisions inférieures</li> <li>b) Un maximum de 5 joueurs titulaires d'une licence AST délivrée pour évoluer dans cette inter-équipe</li> <li>c) Pas besoin d'AST CTC en département</li> </ul>			

<b>Nombre de participation autorisées</b>	Un joueur des catégories de pratique U18 et plus ne peut participer à plus de deux rencontres de championnat sur trois jours de suite (consécutifs).
---	--

<b>Horaires officiels des rencontres</b>	Les Groupements Sportifs recevant, fixent l'heure des rencontres conformément aux calendriers établis par le Comité d'Ille et Vilaine et au tableau ci-dessous. Les horaires doivent être saisis via la plateforme FBI V2, au plus tard <b>à la date définie par le Pôle sportif lors de la première phase et à la date définie par le Pôle sportif lors de la seconde phase</b> . <b>En cas de changement dans la saisie d'horaires, en deçà de 15 jours avant la rencontre une amende sera appliquée (voir les Dispositions Financières)</b> . <b>Attention, le respect de la deadline s'ajoute à la saisie obligatoire des horaires 15 jours avant chaque rencontre. Pour toute modification, le club adverse doit être informé au préalable</b>		
	<b>CATEGORIES</b>	<b>HORAIRE DE BASE</b>	<b>DÉBUT DE RENCONTRE POSSIBLE ENTRE</b>
	Seniors (D3-D4)	Match simple 20h00 le vendredi 20h00 le samedi 10h30 à 17h30 le dimanche	Matches couplés 19h00 et 21h00 le samedi 8h30 et 10h30 le dimanche 13h15 et 17h30 le dimanche
	<b>Séniors Féminines D2</b>	<b>19h le samedi - Par défaut</b>	
	<b>Séniors Masculins D2</b>	<b>21h le samedi – Par défaut</b>	
<b>Séniors Pré-Région</b>	<b>15h30 le dimanche – Par défaut</b>		

<b>Catégories autorisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- U21 : automatique</li> <li>- U20 : automatique</li> <li>- U19 : automatique</li> <li>- U18 : surclassement par médecin de famille</li> <li>- U17 : surclassement par médecin de famille</li> <li>- U16 : impossible</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Mixité interdite</b></p>
------------------------------	--

<b>Particularités du championnat</b>	<b>Temps de jeu</b>	<b>Mi-temps</b>	<b>Intervalle entre les ¼ temps</b>	<b>Temps-morts</b>	<b>Prolongations</b>
	4x10'	10'	2'	2 en 1 <sup>ère</sup> MT 3 en 2 <sup>ème</sup> MT	5'
	<b>Taille de ballon</b>	<b>Ligne à 3 points</b>		<b>Hauteur panier</b>	
	7	6m75		3m05	

<b>Licences et mutations</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les licences 1C (Mutation entre le 01/06 et le 30/06), 2C (Mutation entre le 1/07 et 28/02) &amp; OCT (licence Prêt) <u>ne sont pas cumulatives, mais alternatives</u>. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause, dépasser le nombre de CINQ en championnat jeunes.</li> <li>2. Le nombre de licence AST est illimité dans toutes les catégories. Ces licences AST CTC ne sont délivrées qu'au sein de clubs d'une même CTC.</li> <li>3. Les licences AST CTC ne sont pas obligatoires en Département.</li> </ol>
------------------------------	--